
MAIRIE DE JUMEAUVILLE

78580 JUMEAUVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2014

N° 3

Date de la convocation :
09/04/2014

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
13

Votants :
14

Le **quinze avril deux mil quatorze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude LANGLOIS**, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : Muriel PIOT, Nathalie CABANILLAS, Sylvie NIVERT, Nathalie VEZIN, Françoise ALEXANDRE, Séverine GALERNE, Berthe QUINET, Sandrine GALTIE

Messieurs : François MURET, Arnaud BOUGOUIN, Bruno MILLIENNE, Frédéric LAFLEUR, Bruno COCHIN, Laurent CABARET

Etaient absents excusés :

Séverine Galerne

Frédéric LAFLEUR a donné pouvoir à Jean-Claude LANGLOIS

Secrétaire de Séance :

Muriel PIOT a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

Monsieur Le Maire indique une erreur dans le compte-rendu du 1^{er} avril 2014, il faut remplacer l'intitulé, *Conseil des Ecoles au nombre de 5*, par l'intitulé *Caisse des Ecole au nombre de 5* au paragraphe « Représentants du Conseil Municipal », point n°1 de l'ordre du jour n°6.

Il est à noter une inversion entre le titulaire et le suppléant au paragraphe « délégués dans les organismes extérieurs », point n°1 de l'ordre du jour n°6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2014

1) PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL - Peinture

A l'occasion de l'exposition de Peinture, du 26-27 avril 2014, organisé par les Arts Jumeauvillois, deux prix du Conseil Municipal vont être remis. Il convient de fixer le montant de ces prix.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les prix du Conseil Municipal à 50 € et à 30€.

2) DESIGNATION DE DELEGUES A L'APPVPA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégués à l'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets :

- Mr Bruno COCHIN, délégué titulaire
- Mr François MURET, délégué suppléant

3) CLASSE DE DECOUVERTE

Suite à la délibération prise en décembre dernier acceptant la prise en charge de la commune, il s'avère que le montant de la classe découverte est de 15 292.40 € soit 382.31 € par enfants (au lieu de 370 €), pour 40 enfants au lieu de 43 prévus au vu de la convention signée avec Côté Découvertes.

Il n'a pas été prévu dans cette délibération le coût de l'assurance d'un montant de 165.98 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la modification et le coût de l'assurance,

DIT que les crédits seront inscrits sur le Budget Primitif 2014 de la Caisse des Ecoles.

4) INDEMNITE ALLOUEE AUX INSTITUTEURS

L'arrêté du 6 mai 1985 fixe l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte sur la base de 26.48 €/jour. Il convient donc de faire bénéficier M. SAMOYEAU et Mme LIBERPRE de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à M. SAMOYEAU et à Mme LIBERPRE une rémunération sur la base de **26.48 €** par jour pour l'encadrement de la sortie scolaire en classe découverte, du 12 au 16 mai 2014,

Dit que les crédits seront inscrits à l'article 6218 du budget communal.

5) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2014

IMPOTS	BASE 2014	TAUX DE REFERENCE 2013	TAUX 2014 VOTES *	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TH	1 211 000	4.08 %	4.08 %	49 409 €
TF Bâti	716 100	10.81 %	10.81 %	77 410 €
TF Non Bâti	38 500	33.79 %	33.79 %	13 009 €
Total				139 828 €

6) SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2014 :

- CCAS 2 500 €
- Caisse des Ecoles 9 000 €
- Association sportive du collège de la Mauldre 30 €
- ADMR 520 €
- Téléthon 250 €
- Plaine de Versailles 341 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs, laisse la présidence à Mme PIOT, 1^{ère} Adjointe pour le vote de cette dernière association :

- Jumeauville Loisirs 3 500 €

Dit que les crédits seront portés au budget primitif.

7) BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les propositions du budget primitif 2014,

VOTE le budget primitif 2014 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	663 451.30 €	663 451.30 €
Section d'investissement	302 396.74 €	302 396.74 €

Questions diverses

Pour débiter ce nouveau mandat, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal si il souhaite que les interventions faites lors des Conseils Municipaux, soient nominatives ou anonymes.

A l'unanimité les élus souhaitent que celles-ci soient collégiales.

- Concernant le Lavoir, le Conseil Général vient de confirmer son accord pour le versement d'une subvention pour sa restauration.
- Il est constaté que sur la commune certains véhicules se garent les 2 côtés de la chaussée malgré les panneaux d'interdiction de stationnement déjà mis en place. Ceci est gênant pour les véhicules roulants et dangereux pour les piétons.
Un courrier sera envoyé aux propriétaires de ces véhicules.
- Il est rappelé que les poubelles doivent être rentrées dès passage du camion de ramassage des ordures. Un courrier sera fait aux riverains locataires ou propriétaires des habitations qui ne respectent pas cette obligation.
- Des véhicules sont stationnés depuis plusieurs mois sur le parking de la place de la mairie ainsi qu'en bas de la Côté de Pichelou. Il est nécessaire que les propriétaires les déplacent au plus vite.
- Sur les routes de Goupillère et d'Hargeville, des trous sur la chaussée ont été constatés, une commande d'enrobé à froid sera passée pour réparation de la voirie.
- Des gravats ainsi que des déchets verts sont régulièrement déversés sur la commune, il est rappelé que cette infraction est punie par la loi et que cet acte est verbalisable.
- Il est constaté diverses constructions ne respectant plus les règles d'urbanisme sur la commune, il convient donc de procéder à leur mise en péril et déclarer leur vétusté pour éviter la mise en danger d'autrui.
- En l'honneur des anciens combattants il est accepté, par l'ensemble du Conseil Municipal, l'achat d'un nouveau drapeau plus maniable et plus léger pour présentation lors des cérémonies diverses.
- Il est rappelé que la commémoration du 8 mai aura lieu à 11h30 au monument aux morts.
Il est donné rendez-vous à 11h15 à la mairie.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h55 heures.

Le Maire,

